
No. 87.

REPONSE

A une adresse du Sénat, en date du 21 mars 1870, demandant un état contenant les renseignements suivants :

1° Le montant payé annuellement comme compensation en vertu de l'acte seigneurial refondu, à cette partie du township de Whitworth enclavée et comprise dans la paroisse de St. Antonin, comté de Témiscouata, telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.

2° A qui et quand cette compensation a été payée.

3° Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou de quelle autorisation ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 5 avril 1870.

[Conformément à la recommandation du comité des impressions, cette réponse n'est pas imprimée.]